

Ce 26 novembre 2021

Objet : Remarques de MC Lecocq, habitant Locquirec concernant le projet de reprise d'exploitation et de remblaiement d'une carrière de granite située au lieu-dit « Quignec » sur la commune de Guerlesquin

Habitant Locquirec, sensible à la qualité de notre environnement, riverain de la baie de Lannion déjà lourdement impactée par le phénomène des algues vertes depuis des dizaines d'années, j'ai lu avec attention et inquiétude le dossier de l'enquête publique concernant la carrière de Quignec sur la commune de Guerlesquin.

L'avis de la MRAE permet de formaliser ces inquiétudes et en suscite d'autres.

Sur l'activité du site : Le demandeur semble ignorer les contraintes environnementales et l'urgence de la sobriété énergétique :

- pourquoi déliter de beaux blocs de granit pour les concasser en dépensant de l'énergie. C'est vraiment du gâchis.
- à qui et à quoi vont servir ces cailloux ? à artificialiser les sols ? Dans quel périmètre ? le schéma régional des carrières demande que les besoins soient justifiés dans un espace proche pour éviter l'empreinte carbone du transport des pondéreux.

Quelle sera l'empreinte carbone de cette activité ?

Sur les matériaux déposés : L'autorisation est demandée pour extraire 6000 tonnes de granit par an pendant 30 ans (dont 5 ans de remise en état) période pendant laquelle la carrière accueillera 10.000 tonnes de matériau par an.

Sur ces points la MRAE rappelle la nécessité de la sobriété dans l'usage des ressources minérales d'une part et d'autre part elle demande comment le dépôt des matériaux s'inscrit dans le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (daté de mars 2020).

- D'où proviendront ces matériaux, quelle sera leur nature, comment vont-ils impacter le milieu dans lequel ils seront déposés ? (La MRAE pointe les risques de perturbation et de contamination des nappes par ces « corps étrangers »)

Comment sont gérés et contrôlés ces dépôts ?

On aimerait apprendre que l'exploitant concasse et recycle des déchets du bâtiment et privilégie ainsi le réemploi des matériaux plutôt que prendre des risques très graves de perturbation des cycles de l'eau dans le secteur.

Sur les eaux d'exhaure : à force de regarder le dossier, on comprend que ces forages impactent les nappes phréatiques sous-jacentes ce qui oblige à pomper ces « résurgences artificielles » sans arrêt, que la quantité qu'il faudra pomper pour éteindre et assécher le fond ne peut pas vraiment être anticipé, ce sont les eaux d'exhaure. Ce pompage est évidemment un grand gâchis énergétique. On comprend en naviguant sur internet que la composition de ces eaux d'exhaure peut être assez surprenante suivant les couches que ces eaux ont traversé : arsenic, manganèse, eaux acides, eaux basiques...etc. Il faut donc « rectifier » ces eaux d'exhaure avant de les renvoyer dans le milieu naturel ou plus précisément dans les eaux de surface.

La soustraction des eaux d'exhaure à leur milieu naturel (les eaux souterraines) entraîne une perturbation incontrôlée et incontrôlable de la circulation des eaux souterraines : qu'en sera-t-il des zones humides proches, de l'alimentation des sources ?

Peut-on prendre ces risques dans un contexte de réchauffement climatique où les sécheresses seront plus fréquentes et l'alimentation des nappes moins régulière ?

Par ailleurs, les eaux rejetées (dont on ne sait pas bien comment elles sont contrôlées) vont modifier le régime des cours d'eau utilisés : en quantité et en qualité ? comment les écosystèmes fragiles de nos rivières vont-ils réagir à ces modifications ?

Gestion des eaux de pluie dans le périmètre de la carrière : on comprend que la surface de la carrière récolte les eaux de pluie qui doivent être, elles aussi, renvoyées à l'extérieur de l'exploitation, il faut donc s'assurer qu'elle ne lessivent rien de toxique sur leur parcours et sinon vérifier leurs propriétés avant de les rejeter dans les milieux extérieurs. La gestion de ces eaux de pluie pose le même genre de problème que la gestion des eaux d'exhaure (contrôle de la qualité et compatibilité avec le milieu), il faut y ajouter l'aléas en ce qui concerne la quantité, que se passe t'il en cas de fortes pluies ? est-on sur que le système de « rectification » des paramètres fonctionnera correctement ?

En guise de conclusion : Ce dossier comporte de nombreux risques dont on peut se demander s'ils sont pris en compte avec le sérieux nécessaire. Au vu des accidents qui se sont multipliés ces dernières années, nous savons aujourd'hui que dans les zones peu densément habitées les exploitants d'ICPE peuvent faire preuve de légèreté dans le suivi et le contrôle de leurs installations.

Dans le cas de la carrière de Quignec, il n'y a pas d'indicateurs d'impact du fonctionnement de la carrière au cours des années écoulées ; dans le dossier actuel, il est demandé « un chèque en blanc » pour 30 ans sans proposer de progressivité, de suivi de l'impact sur les eaux souterraines de l'affouillement (nature et quantité des eaux d'exhaure), suivi du niveau des nappes et de l'évolution des zones humides.

Il est temps d'arrêter de prélever des matériaux dans la nature **en prenant tous les risques** sur les milieux naturels (empreinte carbone) et particulièrement sur l'eau. Les autorités décisionnaires doivent mesurer que le développement économique ne doit pas se faire en exploitant la nature et en mettant en péril la santé et la beauté des éco-systèmes.

Une partie de ma vie professionnelle s'est déroulée au sein d'une entreprise travaillant pour le nucléaire, le manque d'exigence et de contrôle dans cette ICPEs étant flagrant, je suis défavorable à ce projet en l'état.

MC Lecocq

M.C. Lecocq